

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille M. Marc Campagna  
Mme Brigitte Villeneuve M. Frédéric Asselin  
Mme Nathalie Bellavance M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche M. André Fontaine  
M. Réal Leclerc M. Sylvain Tousignant  
M. Serge Gagnon M. Claire Messier  
M. Michel Morin M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 MAI 2014 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (220-05-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (221-05-2014);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1003-005 modifiant le règlement de construction numéro 1003 – dispositions applicables aux garages en sous-sol ;
  - 3.2 projet de règlement numéro 1005-027 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 – ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol ;
  - 3.3 projet de règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation – boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire ;
  - 3.4 projet de règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 – projet « Le Domaine du parc » - chemin Saint-Charles ;
  - 3.5 projet de règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction des marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 – rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon ;

- 3.6 projet de règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les habitations unifamiliales, multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence » dans la zone 0362-90 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte ;
- 3.7 projet de règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter dans la zone 8968-67 située du côté nord de la rue Michaud, entre les rues de l'Aubier et Rodrigue, les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever l'usage « activités d'affaires et de familles d'accueil » et ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71 ;
- 3.8 projet de règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 située du côté est du boulevard Laurier, entre le 7201, boulevard Laurier, et les arrières lots de la rue André ;
- 3.9 projet de règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – permettre l'usage « restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins) ;

4. Période de questions;

5. Levée de la séance (222-05-2014).

Donné à Terrebonne, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2014.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, I.I.I., MBA

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
12 MAI 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 12 mai 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Brigitte Villeneuve   | Frédéric Asselin   |
| Nathalie Bellavance   | Clermont Lévesque  |
| Marie-Claude Lamarche | André Fontaine     |
| Réal Leclerc          | Sylvain Tousignant |
| Serge Gagnon          | Claire Messier     |
| Paul Asselin          | Stéphane Berthe    |
| Marc Campagna         | Jean-Guy Sénécal   |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré, Monsieur le conseiller Michel Morin et le directeur général, Monsieur Luc Papillon.

**RÉSOLUTION NO : 220-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 221-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Michel Larue, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1003-005 modifiant le règlement de construction numéro 1003 – dispositions applicables aux garages en sous-sol ;
- projet de règlement numéro 1005-027 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 – ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol ;
- projet de règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation – boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire ;
- projet de règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 – projet « Le Domaine du parc » - chemin Saint-Charles ;
- projet de règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction des marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 – rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon ;
- projet de règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les habitations unifamiliales, multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence » dans la zone 0362-90 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte ;
- projet de règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter dans la zone 8968-67 située du côté nord de la rue Michaud, entre les rues de l'Aubier et Rodrigue, les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever l'usage « activités d'affaires et de familles d'accueil » et ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71 ;
- projet de règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 située du côté est du boulevard Laurier, entre le 7201, boulevard Laurier, et les arrières lots de la rue André ;
- projet de règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – permettre l'usage « restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins) ;

**RÉSOLUTION NO :** 222-05-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marc Campagna

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Assistant-greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
12 MAI 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 12 mai 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Brigitte Villeneuve   | Frédéric Asselin   |
| Nathalie Bellavance   | Clermont Lévesque  |
| Marie-Claude Lamarche | André Fontaine     |
| Réal Leclerc          | Sylvain Tousignant |
| Serge Gagnon          | Claire Messier     |
| Paul Asselin          | Stéphane Berthe    |
| Marc Campagna         | Jean-Guy Sénécal   |

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Josée Beaupré, Monsieur le conseiller Michel Morin et le directeur général, Monsieur Luc Papillon.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 9, 16, 23 et 30 avril 2014.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois d'avril 2014 par le comité exécutif (477.3 L.C.V.).
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2014.
- La liste pour le mois d'avril 2014 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'avril 2014.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **571-1** modifiant le règlement numéro 571 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur une partie de certaines rues afin d'ajouter la rue Curé-Bélanger, de soustraire des travaux les rues montée Masson et Maurice-Ouimet prévues au règlement et augmenter le

montant de l'emprunt à 438 200 \$ et **607** décrétant des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 1 543 000 \$, sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 223-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** la séance soit ouverte.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 224-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (223-05-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (224-05-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2014 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2014 (225-05-2014);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Autorisation – renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (226-05-2014);
- 4.2 Nomination - constables spéciaux – application du règlement 309 – mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau (227-05-2014);
- 4.3 Avis de motion – règlement d'emprunt (# 596) – travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, la fondation de chaussée et de pavage sur l'avenue Urbanova aux approches du pont, travaux aux abords de route, travaux d'éclairage et l'installation de feux de circulation pour la traverse de la Trans-Terrebonne (228-05-2014);

#### **5. TRÉSORERIE**

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout – contrat de trois (3) ans (229-05-2014) ;
- 6.2 Renouvellement – contrat pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (230-05-2014) ;
- 6.3 Autorisation de signature – convention d'aide financière « programme Aide aux immobilisations » – Ministre de la culture et des communications – travaux de maintien d'actifs de la Maison Bélisle (231-05-2014) ;

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (232-05-2014) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (233-05-2014) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1003-005 modifiant le règlement de construction numéro 1003 – dispositions applicables aux garages en sous-sol (234-05-2014);
- 7.4 Adoption du règlement numéro 1005-027 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 – ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol (235-05-2014);
- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation dans la zone 8669-60 – boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire (236-05-2014);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 – projet « Le Domaine du parc » - chemin Saint-Charles (237-05-2014);
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réduction des marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 – rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon (238-05-2014);
- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les habitations unifamiliales, multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence » dans la zone 0362-90 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte (239-05-2014);



- 7.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter dans la zone 8968-67 située du côté nord de la rue Michaud, entre les rues de l’Aubier et Rodrigue, les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d’enlever l’usage « activités d’affaires et de familles d’accueil » et ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71 (240-05-2014) ;
- 7.10 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 située du côté est du boulevard Laurier, entre le 7201, boulevard Laurier et les arrières lots de la rue André (241-05-2014) ;
- 7.11 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – permettre l’usage « restaurant et lieu où l’on sert des repas, avec vente d’alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins) (242-05-2014) ;
- 7.12 Usage conditionnel – 203, rue Sainte-Marie – agrandissement d’une terrasse commerciale avec empiètement ainsi que le réaménagement d’une aire de stationnement (243-05-2014);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (244-05-2014);
- 8.2 Autorisation – versement de subvention – organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (245-05-2014);
- 8.3 Reconnaissance d’organismes selon la Politique de reconnaissance (246-05-2014);
- 8.4 Adoption de soumission – acquisition et installation de structures de jeux au parc Baribault (247-05-2014);
- 8.5 Adoption de soumission - acquisition et installation de structures de jeux au parc des Grands-Prés (248-05-2014);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – lettres d’entente 2014-01 et 2014-03 – projets « Quiétude 2014 » et « CHUT 2014 » (249-05-2014);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Adoption de soumission – services d’installation et de support des équipements d’urgence et systèmes véhiculaires (250-05-2014);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 9 juin 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (251-05-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 225-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Serge Gagnon**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2014 et de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2014 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 226-05-2014**

**ATTENDU QUE** l'assurance de responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai 2014;

**ATTENDU** la prime soumise par la firme Hub International (Québec) ltée concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2014, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** le rapport et les recommandations de M. Guy Turcot de GT&A conseillers en assurances, daté du 1<sup>er</sup> mai 2014;

**ATTENDU QUE** AIG est le seul assureur disposé à accorder une limite de 5 millions incluant la responsabilité pour la pratique d'emploi ;

**ATTENDU QUE** suivant l'expérience de sinistralité généralement négative dans ce domaine ainsi que l'expérience de sinistralité propre à la Ville de Terrebonne, l'assureur demande une augmentation de la prime de 6%, les frais de gestion restant les mêmes (coût de l'an dernier : 171 638,13 \$ (taxes en sus) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-592-REC du comité exécutif du 7 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour la période débutant le 16 mai 2014 jusqu'au 16 mai 2015 de la Compagnie d'assurance AIG du Canada par l'entremise du courtier Hub International, pour un coût total de 181 516\$ (taxes incluses, soit 9 % sur la portion prime seulement).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0227 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le greffier ou l'assistant-greffier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 227-05-2014**

Conformément à l'article 16 du règlement numéro 309 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Réal Leclerc  
appuyé par Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du *code de procédure pénale*, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 309 concernant l'utilisation de l'eau :

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| Mme Claudine Couturier      | Mme Suzie Litalien  |
| M. Alexandre Charrette      | M. Michael Cossette |
| M. Philip-Olivier Gauthier  | M. Michael Cyr      |
| M. Stéphane Quirion         | M. Samuel Germain   |
| M. Patrick Hébert-Thiffault |                     |

employé(es) de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée et tout autre employé de ladite firme, laquelle a obtenu le contrat de surveillance de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 228-05-2014**

**Le conseiller Serge Gagnon** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 596) décrétant des travaux de construction d'un pont sur l'avenue Urbanova, la fondation de chaussée et de pavage sur l'avenue Urbanova aux approches du pont, travaux aux abords de route, travaux d'éclairage et l'installation de feux de circulation pour la traverse de la Trans-Terrebonne et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 249 000\$.

**RÉSOLUTION NO : 229-05-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout – contrat de trois (3) ans (SA14-9023) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> avril 2014 à 11 h 05, à savoir :

|  |                     |
|--|---------------------|
| St-Germain égouts & aqueducs inc.        | 353 951,62\$ t.t.c. |
| Albert Viau Division de Emco Corporation | 359 394,33\$ t.t.c. |

**ATTENDU QUE** la soumission de la société St-Germain égouts et aqueducs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 358 226,86\$ (t.t.c.) en date du 7 février 2014 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 avril 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur St-Germain égouts et aqueducs inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 12 mai 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-555-REC du comité exécutif du 30 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.**, datée du 31 mars 2014, pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 307 850,94\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0158 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 230-05-2014**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 256-05-2013, adoptée le 13 mai 2013, acceptant la soumission de la société Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an avec une (1) option de renouvellement, pour un montant de 164 155,56\$ (t.t.c.) (SA13-9044) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA13-9044 pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures est échue depuis le 15 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

**ATTENDU QUE** l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 161 898,59\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,414%) pour la région de Montréal et l'indice des prix des produits industriels « Rubrique Asphalte » (-3,163%) ce qui explique la diminution sur les prix unitaires annuels indiqués au bordereau de soumission ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1<sup>er</sup> mai 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-601-REC du comité exécutif du 7 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures avec la société Les Asphaltes J. Dumont inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 140 812\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0203 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 231-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-603-REC du comité exécutif du 7 mai 2014, autorise le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention d'aide financière Programme Aide aux immobilisations, et ce, dans le cadre de travaux prévus pour la Maison Bélisle.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 232-05-2014**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars et du 9 avril 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 23 avril 2014;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

**1. D14-0244 / 3105, rue Alfred-Pellan / Yves Desrochers / lot 3 110 585**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale existante (partie arrière), la réduction de la distance minimale entre le bâtiment et la ligne de lot arrière de propriété à 6,75 mètres au lieu de 7,5 mètres, pour les motifs suivants :

- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont appuyé la présente demande.

**2. D13-1882 / 2725, rue Charbonneau / Nathalie Vallières / lot 5 232 993**

**QUE** le conseil municipal accepte, pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, la réduction de la marge latérale droite à 1 mètre au lieu de 1,5 mètre (voir courriel de l'AT du 12-05-2014).

**3. D14-0177 / 141, rue de l'Estran / Jacinthe Labrecque / lot 1 950 783**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour une habitation unifamiliale existante, la réduction de la distance minimale entre la galerie et la ligne de lot latérale de propriété à 0,71 mètre au lieu de 1,5 mètre et la réduction de la marge entre l'avant-toit et la ligne latérale de propriété à 0,27 mètre au lieu de 0,6 mètre, pour les motifs suivants :

- régulariser une situation existante;
- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont appuyé la présente demande.

**4. D14-0216 / 420, rue Gagnon / Claude Paquette / lot 2 438 991**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un garage isolé existant, la réduction de la distance minimale entre le mur du garage et une ligne latérale droite à 0,8 mètre au lieu de 1 mètre.

**5. D14-0227 / 790, rue de Monnoir / Jacques Racicot / lot 2 121 855**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour une habitation unifamiliale existante, la réduction de la distance minimale entre la résidence et la ligne de lot avant de propriété à 5,73 mètres au lieu de 6 mètres, pour les motifs suivants :

- régulariser une situation existante;
- des dérogations similaires ont déjà fait l'objet de validation dans le passé;
- les voisins immédiats ont été informés de cette demande.

**6. D14-0287 / 41, rue du Faîte-Boisé / Karl Bernard / lot 3 967 644**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'une pergola et d'une remise, l'augmentation de la hauteur permise à 4,27 mètres au lieu de 3 mètres.

**7. D13-2820 / 2370, avenue du Lac / Habitation K.B. inc. / lot 4 139 261**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain partiellement desservi constituant un résidu de lot d'un ancien projet, une superficie de 852,4 mètres carrés plutôt que 1500 mètres carrés, une largeur de 17,32 mètres plutôt que 25 mètres et une occupation du sol de 11,4 plutôt que 10%, le tout conformément au plan déposé à la Direction de l'aménagement du territoire sous l'annexe « A ».

**8. D14-0297 / 92, rue du Sanctuaire / Janik Sarrazin / lot 3 302 653**

**QUE** le conseil municipal autorise l'augmentation de la superficie maximale du bâtiment accessoire à 59,45 mètres carrés au lieu de 19 mètres carrés.

**9. D14-0130 / 1248, rue de Venus / Gérald Drapeau / lot 2 915 352**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet de construction d'une habitation unifamiliale, la réduction de la marge avant minimale à 4,57 mètres au lieu de 6 mètres, et ce, à la condition suivante :

- au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan révisé, lequel favorisera un traitement bonifié de l'élévation latérale gauche du bâtiment de sorte de tendre à rétablir la cohérence de l'ensemble par rapport à la discontinuité d'alignement proposé.

**10. D14-0028 /boulevard Laurier / MRA Architecture Design / lots 1 889 885 et 3 174 288**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet intégré visant la construction d'un dépanneur, un poste d'essence « Ultramar » et d'un lave-auto, à déroger à la réglementation d'urbanisme en regard aux éléments suivants :

- la réduction de la marge avant du bâtiment principal à 8,298 mètres au lieu de 15 mètres minimum;
- la réduction de la marge latérale droite du bâtiment lave-auto à 3 mètres au lieu de 6 mètres minimum;
- l'augmentation de la largeur d'une allée d'accès à 11 mètres au lieu de 10 mètres maximum;
- l'augmentation du nombre d'enseignes apposées sur le bâtiment destiné à une station-service à 3 enseignes au lieu de 1 enseigne;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur le bâtiment principal à 9,92 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés;
- l'augmentation du nombre d'enseignes apposées sur le bâtiment lave-auto à 4 enseignes au lieu de 1 enseigne;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur le bâtiment lave-auto à 5,67 mètres carrés au lieu de 1,5 mètre carré;
- l'augmentation de la superficie totale de l'ensemble des 2 bâtiments à 15,60 mètres carrés au lieu de 3 mètres carrés;



- l'augmentation du nombre d'enseignes détachées à 2 au lieu d'une seule;
- l'augmentation de la superficie de l'affichage directionnel à 1,27 mètre carré au lieu de 1 mètre carré.

**11. D14-0190 / 1125, rue Marie-Gérin-Lajoie, suite 101 / Benoit Soucy / lot 5 186 226**

**QUE** le conseil municipal autorise :

- la réduction de la largeur minimale de certaines cases de stationnement intérieures aménagées parallèlement à un mur ou à une colonne à 2,5 mètres au lieu de 3 mètres;
- la réduction de la largeur minimale de la case de stationnement intérieure pour handicapés, aménagée parallèlement à un mur ou à une colonne à 3,70 mètres au lieu de 4 mètres;
- la réduction de la largeur minimale des cases de stationnement intérieures régulières à 2,5 mètres au lieu de 2,75 mètres;
- la réduction de la surlargeur minimale de manœuvre d'un stationnement intérieur à 0,77 mètre au lieu de 1,25 mètre.

**12. D14-0409 / 180, rue du Campagnol, suite 100 / Les Habitations Réa inc. / lots 5 233 892 et 5 233 893**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un projet résidentiel intégré de plusieurs habitations multifamiliales :

- l'augmentation du pourcentage d'occupation au sol maximal à 35,3% au lieu de 30 % maximum;
- la réduction de la largeur des cases de stationnement intérieures à 2,67 mètres au lieu de 3 mètres;
- l'augmentation du nombre d'allées d'accès à la rue à 5 au lieu de 2 maximum par rue.

**13. D14-0281 / 5060, rue du Jalon / Immobilium Construction inc. / lot 1 890 127**

**QUE** le conseil municipal, pour fins de subdivision de deux terrains résidentiels partiellement desservis, autorise :

- la réduction de la largeur minimale à 18,29 mètres au lieu de 25 mètres;
- la réduction de la superficie minimale à respectivement 1309,90 et 1310 mètres carrés au lieu de 1500 mètres carrés, et ce, conditionnellement à ce que les bâtiments projetés sur ces terrains favorisent :

- une typologie d'un étage à un étage et demi;
- un pourcentage d'occupation contenu entre 5% et 10%;
- une implantation assurant une continuité d'alignement par rapport aux habitations voisines;
- à la démonstration de la performance d'intégration et d'efficacité (type, superficie) d'un système d'épuration adéquat pour chacun des lots.

**14. D14-0353 / 1335, côte de Terrebonne / Curt Allen / lot 2 921 607**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel, l'augmentation de la marge avant maximale de 12 mètres à 24,01 mètres pour les motifs suivants :

- le projet d'agrandissement a déjà fait l'objet d'une validation par le conseil municipal via une demande de PIIA D13-2391;
- la résolution CE-2014-14-DEC du comité exécutif datant du 15 janvier 2014 mandate la Direction du greffe et affaires juridiques pour la préparation d'un projet de modification réglementaire à ce sujet.

**15. D14-0386 / 5100, rue d'Angora / Construction Jaly / lots 4 993 280 et 5 058 165**

**QUE** le conseil municipal, pour un projet intégré d'habitations multifamiliales, autorise :

- l'augmentation du pourcentage maximal d'occupation au sol à 32% au lieu de 30%;
- la réduction de la largeur minimale des cases de stationnement extérieures aménagées à angle de 90° à 2,54 mètres au lieu de 2,75 mètres;
- la réduction de la largeur minimale de certaines cases de stationnement intérieures aménagées parallèlement à un mur ou à une colonne à 2,74 mètres au lieu de 3 mètres.

**16. D14-0145 / 1325, rue Dollard / Olivier Cyr / lot 2 915 502**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'ajout d'un second plancher d'une résidence unifamiliale isolée existante, la réduction de la marge latérale gauche à 0,76 mètre au lieu de 1,5 mètre, conditionnellement à la réalisation des conditions du dossier de PIIA D14-0144.

**17. D14-0361 / 4900, rue du Sépale / Christian Dussault / lot 3 283 078**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet de construction d'un garage privé isolé, l'augmentation de la superficie maximale à 107 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 233-05-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars, du 9 avril et du 1<sup>er</sup> mai 2014;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars, du 9 avril et du 1<sup>er</sup> mai 2014 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 47 :

- 1 D14-0211 Projet de construction accessoires et aménagement de terrain  
41, rue du Faîte-Boisé / lot 3 967 644  
Karl Bernard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoires (piscine, remise, pergola) tel que représenté au document soumis par BMA Architecture de Paysage, daté du 17 février 2014, et identifié « Annexe A ».

- 2 D13-2821 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
2370, avenue du Lac / lot 4 139 261  
Habitation K.B. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document produit par Les Associés Nord-Ouest daté du 12 février 2014, identifié « Annexe A ».

- 3 D13-1518 Projet de réaménagement extérieur  
203, rue Sainte-Marie / lot 2 441 837  
Yvon Fréchette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement et de réaménagement d'une terrasse et d'un stationnement, tel qu'illustré aux documents soumis par le demandeur en date du 26 février 2014, aux conditions suivantes :

- Respect d'une entrée charretière de 7 mètres maximum de largeur, bordée d'une bande de paysagement départageant respectivement le trottoir (à droite) et la propriété voisine (à gauche). Définition franche de case(s) en tandem.
- Validation des couleurs de parasols.

**4 D14-0282      Projet de construction accessoires  
92, rue du Sanctuaire / lot 3 302 653  
Janik Sarrazin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoires (pergola et remise) tel que représenté au document soumis par André Léonard, daté du 6 mars 2014, et identifié « Annexe A ».

**5 D14-0132      Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
1248, rue de Venus / lot 2 915 352  
Gérald Drapeau**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 4 février 2014, et identifié « Annexe A », et ce, à la condition suivante :

- au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan révisé, lequel favorisera un traitement bonifié de l'élévation latérale gauche du bâtiment, de sorte de tendre à rétablir la cohérence de l'ensemble par rapport à la discontinuité d'alignement proposé.

**6 D13-1710      Projet de construction commerciale –  
dépanneur, poste d'essence et lave-auto  
Boulevard Laurier / lots 1 889 885 et 3 174  
288  
MRA Architecture Design**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction commerciale soumis par MRA Architecture Design et Enseignes Pattison Sign Group, daté du 5 mars 2014, et identifié « Annexe A », conditionnellement aux éléments suivants :

- qu'un matériau différent que le bitume soit posé adjacent au stationnement pour diriger le piéton vers l'entrée du commerce de type dépanneur;
- que les éléments dérogoires à la réglementation soient octroyés.

- 7 D14-0360      Projet de construction d'un garage détaché  
4900, rue du Sépale / lot 3 283 078  
Christian Dussault**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Christian Dussault, daté du 20 mars 2014, et identifié « Annexe A ».

- 8 D14-0144      Projet d'agrandissement résidentiel (second  
plancher)  
1325, rue Dollard / lot 2 915 502  
Olivier Cyr**

**QUE** le conseil municipal accepte l'ajout d'un second plancher d'une résidence unifamiliale isolée existante, conditionnellement à la validation des éléments suivants par la Direction de l'aménagement du territoire :

- proposer un traitement bonifié de la façade latérale gauche par l'ajout d'une couleur différente de matériau de parement;
- démontrer l'intégration architecturale de la composition existante du RDC de la façade arrière à la composition de l'agrandissement.

- 9 D13-0688      Projet de construction résidentielle « Les  
Jardins d'Angora »  
5100, rue d'Angora / lots 4 993 280 et  
5 058 165  
Constructions Jaly**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction tel que représenté au document soumis par M. Jean-Marc Coursol, architecte, en date de mars 2014, et identifié « Annexe A », et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation :

- d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales;
- d'un plan des aménagements extérieurs signé par un architecte du paysage.

- 10 D14-0425      Projet d'abattage d'arbres  
147, rue de Sannois / lot 4 436 519  
Annick Drouin**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 31 mars 2014 et identifié "Annexe A ".

- 11 D14-0651      Projet de constructions accessoires  
176, rue du Canard-Noir / lot 4 310 453  
Josée Mireault**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de constructions accessoires (piscine et patio) tel que représenté au document soumis par Mme Josée Mireault, daté du 22 avril 2014, et identifié " Annexe A " .

- 12 D14-0549 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
101, allée du Grand-Pic / lot 4 301 664  
Construction Voyer inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Atec Design, daté du mois de mars 2014, et identifié " Annexe A " .

- 13 D14-0524 Projet de construction accessoires  
724, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 540  
Chantale Samoïsette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoires (pavé et clôture) tel que représenté au document soumis par F.B concept inc., daté du 1er avril 2014, et identifié " Annexe A " .

- 14 D14-0659 Projet de construction accessoires  
835, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 549  
Marijo Lupien**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoires (clôture, patio, spa, aire pavée, remise) tel que représenté au document soumis par Mme Marijo Lupien, daté du 13 mars 2014, et identifié " Annexe A " , et ce, conditionnellement à ce que les matériaux utilisés pour les clôtures ne soient pas composés de maille de chaîne ou de PVC.

- 15 D14-0426 Projet de construction accessoires  
836, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 547  
Marc Coté**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction accessoires (pavé et clôture) tel que représenté au document soumis par F.B concept inc., daté du 1er avril 2014, et identifié " Annexe A " , et ce, conditionnellement à ce que les matériaux utilisés pour les clôtures ne soient pas composés de maille de chaîne ou de PVC.

- 16 D14-0653 Projet d'abattage d'arbres  
151, rue Chartrand / lot 2 439 134  
Michel Robert**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 3 avril 2014 et identifié " Annexe A " .

- 17 D14-0258 Projet de rénovation extérieure  
895, rue Louis-H.-Desjardins / lot 2 440 401  
Metzger Saint-Pierre**



**22 D14-0591 Projet d'abattage d'arbres  
4602, côte de Terrebonne / lot 2 439 480  
Sylvie Albert**

**QUE** le conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 16 avril 2014 et identifié " Annexe A ".

**23 D14-0433 Projet d'affichage « 1900 à 1920, chemin Gascon » et aménagement paysager  
1900, chemin Gascon / lot 2 442 719  
Investissements Nds inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage et d'aménagements paysagers tel que représenté au document soumis par Investissements NDS inc., daté du 1er avril 2014, et identifié "Annexe A ", conditionnellement :

- à ce que la couleur du fond de tous les panneaux soit uniforme ;
- à la modification de la hauteur de l'affiche afin qu'elle s'apparente davantage à une affiche sur socle plutôt que sur poteau ;
- à la démonstration d'un plan d'aménagement détaillé à la base du socle permettant d'atténuer la présence de ce dernier.

Les conditions émises devront faire l'objet d'une validation par la Direction de l'aménagement du territoire.

**24 D14-0442 Projet d'aménagements extérieurs  
4751, boulevard Laurier / lots 1 891 925 et  
3 557 778  
Annie Lusignan**

Pour l'approbation du projet d'aménagement paysager de la cour avant d'un bâtiment commercial :

**QUE** le conseil municipal refuse le plan projet d'aménagement paysager réalisé par Mme Annie Lusignan en date du 2 avril 2014, tel que démontré à l'annexe "A ", et ce, pour le motif suivant :

- que les cibles d'aménagement visées par le règlement de PIIA # 1005 ne sont pas atteintes.

**25 D14-0303 Projet d'affichage « Dollarama »  
2735, boulevard de la Pinière / lots 2 745  
198, 2 745 199 et 2 745 200  
Enseignes Dominion**

**QUE** le conseil municipal accepte le concept d'affichage mural pour le commerce " Dollarama ", tel que représenté aux documents soumis par Enseignes Dominion, datés du 11 mars 2014, et identifiés "Annexe A ", à la condition suivante :



- que l'affichage corporatif sur les pylônes ne comporte pas de fond de couleur à l'image de l'enseigne murale et tel que spécifié à la résolution # 139-03-2014.

**26 D14-0453 Projet d'affichage « Voyages CAA »  
302, boulevard des Pionniers / lot 3 140 145  
Posimage**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Voyages CAA tel que représenté au document soumis par Posimage, daté du 3 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

**27 D14-0114 Projet de construction d'un immeuble industriel  
2255, rue Antonio-Hérroux / lots 3 859 092 et  
3 859 093  
Immeuble R.G.M.D. inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte, pour la construction d'un bâtiment industriel :

- le plan projet d'implantation réalisé par Blain + Paquin, arpenteurs-géomètres, en date du 23 avril 2014, tel que démontré à l'annexe " A ";
- le plan d'architecture réalisé par M. Gaétan Dallaire, architecte, en date du 23 avril 2014, tel que démontré à l'annexe " B ", conditionnellement aux éléments suivants :
  - au repositionnement sur les élévations latérales des deux portes d'accès localisées aux extrémités gauche et droite de la façade;
  - à ce que le requérant s'engage à signer une déclaration confirmant que le bâtiment ne sera occupé que par une vocation unique ;
  - à l'ajustement de la fenestration sur la façade principale sous la forme de bandeau continu.
- le plan d'aménagement paysager réalisé par M. Louis Dubuc, architecte paysagiste, en date du 23 avril 2014, tel que démontré à l'annexe " C ", conditionnellement à l'ajout d'une aire d'isolement adjacente au mur arrière du bâtiment.

Les conditions émises précédemment devront faire l'objet d'une validation par la Direction de l'aménagement du territoire.

**28 D14-0427 Projet d'affichage « Dhollandia »  
2105, boulevard des Entreprises / lot  
4 415 066  
Création Dezign Plus**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "DHOLLANDIA" tel que représenté au document soumis par Création Dezign Plus, daté du 21 mars 2014, et identifié " Annexe A ".

- 29 D14-0694 Projet d'affichage « Entretien de Lave-Auto Laval inc. »  
1350, rue Nationale / lot 3 589 351  
Entretien de Lave-Auto Laval inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Entretien de Lave-Auto Laval inc." tel que représenté au document soumis par M. N. Lemyre des Enseignes Leco inc., daté du 15 avril 2014, et identifié "Annexe A".

- 30 D14-0668 Projet de rénovation industrielle  
3700, rue Pascal-Gagnon / lots 2 122 308 et  
2 400 689  
De La Fontaine & Associés inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation industrielle tel que représenté au document soumis par De La Fontaine et Associés inc., daté du 23 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 31 D14-0517 Projet d'affichage « Fourgons Leclair »  
31, rue Théodore-Viau / lot 5 338 086  
Enseignes Barbo**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Fourgons Leclair " tel que représenté au document soumis par Enseignes Barbo, daté du 6 mars 2014, et identifié "Annexe A".

- 32 D14-0477 Projet d'agrandissement résidentiel  
192, rue de la Canardière / lot 3 132 592  
Vincent Cammisano**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Metraolan, daté du 3 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 33 D14-0496 Projet d'agrandissement résidentiel  
612, rue Charles-De Couagne / lot 1 950 143  
Habitations Lacombe.Com**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dessin NB inc., daté du 4 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 34 D14-0609 Projet d'agrandissement résidentiel  
370, rue de Chauvigny / lot 3 315 717  
Nadia Guillemette**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par N. Perron inc., daté du 27 janvier 2014, et identifié "Annexe A".

- 35 D14-0475 Projet de rénovation extérieure  
6111, rue Florence / lot 1 889 450  
Marc Richard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle tel que représenté au document soumis par Mon-Plan.Com, daté du 20 août 2013, et identifié " Annexe A ".

- 36 D14-0500    Projet de construction d'un garage détaché  
6740, rue des Fraisiers / lot 1 889 767  
Jean-Guy Cauvier**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 8 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 37 D14-0625    Projet de construction d'un garage détaché  
6760, rue des Fraisiers / lot 1 889 765  
Jean Dubé**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Dubé, daté du 17 avril 2014, et identifié "Annexe A ".

- 38 D14-0420    Projet de construction d'un garage détaché  
7461, rue des Géraniums / lot 1 892 268  
Sylvain Morin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Sylvain Morin, daté du 31 mars 2014, avec correction le 15-04-2014, identifié " Annexe A ".

- 39 D14-0454    Projet de construction d'un garage détaché  
4980, rue du Jalon / lot 1 890 219  
Michel Lagacé**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le requérant, identifié " Annexe A ".

- 40 D14-0563    Projet d'agrandissement résidentiel  
3281, rue du Levraut / lot 3 026 890  
Marie-Hélène Carvalho**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par M. Martin Thibault de Concept Cad, daté du 14 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 41 D14-0464    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
4561, rue Marc / lot 5 185 478  
Germain Therrien**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Les Architectures Gosselin, daté du 4 avril 2014, et identifié "Annexe A ".

- 42 D14-0489 Projet de construction d'un garage détaché  
4779, chemin Martin / lot 2 922 090  
Fortunat Guérard**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Fortunat Guérard, daté du 8 avril 2014, et identifié " Annexe A ", conditionnellement au déplacement du garage d'une distance minimale d'un mètre des débords des toits du garage et de la maison et le mur avant du garage ne devra pas dépasser le mur avant de la maison.

- 43 D14-0581 Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
100, rue de la Nabisipi / lot 2 917 620  
Jean-Marie Mathieu**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Mme Nathalie St-Martin, technologue, daté du 15 avril 2014, et identifié " Annexe A ".

- 44 D14-0594 Projet d'agrandissement résidentiel  
59, rue de Serres / lot 3 148 919  
Roberto Miranda**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par G1 Plan, daté du mois de mars 2014, et identifié " Annexe A ".

- 45 D14-0596 Projet d'approbation du Guide des  
aménagement paysagers  
520, rue des Tilleuls / lot 5 086 567  
Bc2fp**

**QUE** le conseil municipal accepte le Guide des aménagements paysagers pour l'ensemble du projet "Jardins d'Angora " à l'intention des constructeurs des lots à faible densité, tel que représenté au document soumis par Bc2fp, daté du 1er avril 2014, et identifié "Annexe A ".

- 46 D14-0690 Projet de construction d'un garage détaché  
7821, rue des Géraniums / lot 3 334 546  
Francis Kozel**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 23 avril 2014, et identifié "Annexe A ".

- 47 D14-0680 Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
3810, rue Di Patria / lot 2 919 996  
Alexandre Morin**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Mme Sophie C. et M. Pascal B., dessinateurs pour le Maître constructeur St-Jacques, daté du 10 avril 2014, et identifié " Annexe A".

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 234-05-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Claire Messier

**QUE** le règlement modifiant le règlement de construction numéro 1003 relativement aux dispositions applicables aux garages en sous-sol, soit adopté sous le numéro 1003-005.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 235-05-2014

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Claire Messier

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 relativement à l'ajout de dispositions applicables aux garages en sous-sol, soit adopté sous le numéro 1005-027.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 236-05-2014

**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-221 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 8669-60 les usages de vente au détail de produits de béton, d'entreposage en vrac à l'extérieur et d'entreprise d'excavation (boulevard Laurier, côté sud-ouest, au nord du chemin Sainte-Claire).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 237-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-222 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 relativement aux dispositions applicables aux allées d'accès et de circulation et aux entrées charretières pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës dans la zone 0464-91 (projet Le Domaine du Parc).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 238-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-223 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réduire les marges latérales minimales applicables aux habitations unifamiliales isolées dans la zone 9162-73 (rues de Neuville, de Cloridan, de Lévrard, de Champigny, d'Argentenay et du Griffon).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 239-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-217 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 en remplaçant la grille des usages et des normes de la zone 0362-390 située du côté nord du chemin Saint-Charles, à l'ouest de la rue Pierre-Laporte, afin d'autoriser les habitations unifamiliales, les habitations multifamiliales de 2 et 3 logements ainsi que l'usage « dépanneur, sans vente d'essence », fixer les normes d'implantation applicables pour ces usages et de ne pas autoriser la « vente d'essence (avec ou sans service, dépanneur et lave-auto automatique) ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 240-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-220 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8968-67 (rue Michaud, côté nord, entre les rues de l'Aubier et Rodrigue) les habitations multifamiliales de 2 à 4 logements, d'enlever des usages autorisés dans cette zone les activités d'affaires et de familles d'accueil et afin d'ajuster les limites des zones 8968-67, 8968-68 et 8969-71.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 241-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-224 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de bar comme usage complémentaire dans la zone 8769-45 (côté est du boul. Laurier entre le 7201, boul. Laurier et les arrières lots de la rue André).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 242-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-225 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage 5811.4 « Restaurant et lieu où l'on sert des repas, avec vente d'alcool et sans spectacle » dans la zone 9361-95 (Île-des-Moulins).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 243-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'immeuble situé au 203, rue Sainte-Marie, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 441 837 du cadastre du Québec, l'agrandissement d'une terrasse commerciale avec empiètement ainsi que le réaménagement d'une aire de stationnement aux conditions suivantes :

- l'obtention d'une autorisation municipale pour un empiètement maximal de 36 pouces, rue Saint-François-Xavier (lot 2 441 837), à l'usage d'une terrasse commerciale;
- la signature d'un protocole d'entente sur les conditions d'opération;
- le respect d'une entrée charretière de 7 mètres maximum de largeur, bordée d'une bande de paysagement départageant respectivement le trottoir (à droite) et la propriété voisine (à gauche).

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 244-05-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 10 mai 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-501-REC du comité exécutif du 16 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

| <b>Organismes</b>  | <b>\$</b> |
|--|-----------|
| <b>Chorale Parlez-moi d'amour</b><br>Création de l'organisme           | 250       |
| <b>Carrefour Familial des Moulins</b><br>Ajout d'un local à l'immeuble | 1 000     |
| <b>Club de Tennis de Terrebonne</b><br>Achat de casquettes             | 250       |



|  |       |
|--|-------|
| <b>Orchestre à Vents de Terrebonne</b><br>Achat de matériel  | 750   |
| <b>FADOQ – Âge d’or Lachenaie</b><br>Achat de matériel 2013-2014   | 500   |
| <b>Office municipal d’habitation de Terrebonne</b><br>Aménagement d’une salle                            | 800   |
| <b>Club d’astronomie des Moulins</b><br>Achat d’un projecteur  | 300   |
| <b>Association de baseball de Terrebonne</b><br>Achat de matériel  | 5 000 |
| <b>Triathlon Rive-Nord</b><br>Défi Physio Extra  | 1 000 |
| <b>Maison des jeunes de Terrebonne</b><br>Maison hantée  | 250   |
| <b>Éclipse – le groupe vocal</b><br>À vos souhaits   | 500   |
| <b>Club de boxe l’Impérium</b><br>Coupe Adidas 2014  | 1 000 |
| <b>Association des orchestres de jeunes<br/>du Québec</b><br>Festival des orchestres de jeunes du Québec | 3 000 |
| <b>Triathlon Rive-Nord</b><br>Triathlon de Terrebonne  | 500   |

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0157 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 245-05-2014**

**ATTENDU** le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

**ATTENDU QUE** ces organismes répondent aux critères établis à raison de 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2013 ;

**ATTENDU QU’il** y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-614-REC du comité exécutif du 7 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR** **Clermont Lévesque**  
**APPUYÉ PAR** **Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

- |   |          |
|---|----------|
| 1. Association de softball mineur féminine,<br>Terrebonne, Lachenaie, La Plaine<br>(red circle / fin 2014)<br>25 participants résidents | 1 352\$  |
| 2. Association du baseball mineur de La Plaine<br>(red circle / fin 2014)<br>128 participants résidents                                 | 1 749\$  |
| 3. Association du baseball mineur de Terrebonne<br>(red circle / fin 2014)<br>325 participants résidents                                | 5 218\$  |
| 4. Association du hockey mineur de Lachenaie<br>679 participants résidents à 12\$ X 11% de bonus  | 9 044\$  |
| 5. Association du hockey mineur de Terrebonne<br>755 participants résidents à 12\$ X 11% de bonus                                       | 10 057\$ |
| 6. Club de boxe l'Impérium<br>116 participants résidents à 12\$ X 13% de bonus  | 1 573\$  |
| 7. Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne<br>38 participants résidents à 12\$ (min. 500\$) X 9% de bonus                           | 545\$    |
| 8. Ligue de hockey balle junior du Québec<br>123 participants résidents à 9\$ X 11% de bonus  | 1 229\$  |
| 9. Club de soccer Terrebonne inc.<br>1 273 participants résidents à 12\$ X 11% de bonus   | 16 956\$ |
| 10. Club de soccer La Plaine<br>654 participants résidents à 12\$ X 13% de bonus  | 8 868\$  |
| 11. Association de soccer de Bois-des-Filion<br>521 participants résidents à 9\$ X 13% de bonus   | 5 299\$  |
| 12. École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne<br>45 participants résidents à 12\$ (min. 500\$) X 13% de bonus                | 610\$    |

**QUE** les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-922.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0212 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 246-05-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 12 mai 2014 au 11 mai 2015, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

| <b>Nom de l'organisme</b>   | <b>Groupe</b> |
|---|---------------|
| CLUB D'AVIRON DE TERREBONNE-GPAT  | B             |
| CLUB DE L'ÂGE D'OR LACHENAIE  | B             |
| CLUB DE SOCCER LA PLAINE  | B             |
| SCOUTS DE TERREBONNE  | B             |
| CENTRE DE F.A.M DES MOULINS   | D             |
| CENTRE ÉQUESTRE THÉRAPEUTIQUE ÉQUI-SENS                                     | D             |
| FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE<br>SERVICES SOCIAUX DU SUD DE LANAUDIÈRE | D             |
| GYMEAU LANAUDIÈRE-POINT DE SERVICE  | D             |
| MRC LES MOULINS   |               |
| OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION<br>DE LA VILLE DE TERREBONNE                  | D             |
| CLUB OPTIMISTE DE TERREBONNE  | E             |
| ANTENNE UNIVERSITAIRE DU 3 <sup>E</sup> ÂGE<br>MRC LES MOULINS              | F             |
| ASSOCIATION DES ARTISTES EN ARTS VISUELS<br>DE TERREBONNE                   | G             |
| TOURISME DES MOULINS  | G             |

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 247-05-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc Baribault (SA14-6014) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 mars 2014 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

|                              | <b>Pointage final</b> | <b>Montant</b>      |
|------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Jambette <i>non conforme</i> | --                    | 92 446,23\$ t.t.c.  |
| Tessier Récréo-parc          | 90,40                 | 118 762,97\$ t.t.c. |
| Techsport inc.               | 89,00                 | 105 656,17\$ t.t.c. |
| Les Industries Simexco       | 83,40                 | 112 807,72\$ t.t.c. |
| Unova                        | 70,37                 | 108 169,63\$ t.t.c. |
| ABC Récréation               | 69,29                 | 119 821,68\$ t.t.c. |

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Tessier Récréo-parc s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 avril 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 24 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 120 723,75\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Tessier Récréo-Parc n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 12 mai 2014 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Tessier Récréo-parc;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-620-REC du comité exécutif du 7 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **TESSIER RÉCRÉO-PARC** pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc Baribault, pour un montant de 103 294,60\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0172 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 248-05-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc des Grands-Prés (SA14-6035) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 mars 2014 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

|                              | <b>Pointage final</b> | <b>Montant</b>      |
|------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Jambette <i>non conforme</i> | --                    | 92 446,23\$ t.t.c.  |
| Techsport inc.               | 95,00                 | 109 243,98\$ t.t.c. |
| Tessier Récréo-parc          | 94,39                 | 116 758,00\$ t.t.c. |
| Les Industries Simexco       | 86,60                 | 111 008,36\$ t.t.c. |
| ABC Récréation               | 71,86                 | 119 489,87\$ t.t.c. |
| Unova                        | 67,72                 | 115 147,46\$ t.t.c. |

**ATTENDU QUE** le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Techsport inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 avril 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 23 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 120 723,75\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Techsport inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 12 mai 2014 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Techsport inc.;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-621-REC du comité exécutif du 7 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **TECHSPORT INC.** pour l'acquisition et l'installation de structures de jeux au parc des Grands-Prés, pour un montant de 95 015,42\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0174 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 249-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant les recommandations CE-2014-597-REC et CE-2014-598-REC du comité exécutif du 7 mai 2014, autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne les lettres d'entente numéros 2014-01 et 2014-03 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le projet « Quiétude 2014 » et le projet « CHUT ! 2014 ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 250-05-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires (SA14-8001) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 février 2014 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> avril 2014 à 11 h 11, à savoir :

|                             |                                    |
|-----------------------------|------------------------------------|
| P.E.S. Canada inc.          | 194 948,16\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| 911 Pro inc.                | 260 297,65\$ t.t.c. <i>corrigé</i> |
| Inter-Cel Radio Mobile inc. | 271 051,10\$ t.t.c.                |

**ATTENDU QUE** la soumission de la société P.E.S. Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-626-REC du comité exécutif du 7 mai 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **P.E.S. CANADA INC.**, datée du 31 mars 2014, pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires, pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant de 169 557\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0219 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 251-05-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : André Fontaine**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Assistant-greffier

---